

# Plan wallon de prévention du radicalisme violent

Philippe Brogniet  
Réfèrent radicalisme  
NAMUR – 27 janvier 2017

## Emergence de l'islamisme radical violent

- Adhésion au djihad et départ de jeunes et moins jeunes vers la Syrie
- Menace terroriste et attentats bien réels (victimes) dans de nombreux pays dont en Belgique
- Société belge en risque de confrontation – Menace grave pour la cohésion sociale
- Impact sur les familles et l'entourage des « djihadistes » .
- Condamnation très ferme de l'ONU
- Réaction de la coalition internationale (66 Etats impliqués)

## Des causes multiples

- Mal être
- Problème identitaire
- Sentiment d'injustice et victimisation
- Manque d'intégration
- Non adhésion aux valeurs démocratiques
- Contexte international difficile
- Manque d'esprit critique
- Réponse simpliste face à un monde complexe
- Méconnaissance de l'ISLAM et endoctrinement à une vision sectaire de l'Islam
- Décrochage social
- Recherche d'un idéal, ....

## Que faire?

- Réaction des Etats et des autorités (législations renforcées)
- Répression des crimes et délits terroristes (Police et Justice)
- Prévention des attentats (renseignements)
- Prévention générale c-à-d favorisant le vivre et le construire ensemble (intégration, non discrimination, égalité des chances)
- tolérance, dialogue, adhésion à notre système démocratique,...
- Chaque niveau de pouvoir se doit d'agir en fonction de ses compétences
- Tous les citoyens sont concernés de près ou de loin.

## RÉTROACTES

- Janvier 2015 : première note sur la prévention du radicalisme en Wallonie (attentat de Charlie-hebdo en janvier 2015)
- Depuis : 4 rapports de suivi ont été présentés au Gouvernement wallon
- 3 axes sont à présent développés : la coordination, la prévention et la détection
- 15 mesures sont prévues

## EXÉCUTION DU PLAN AXE 1 : LA COORDINATION

- Désignation d'un référent radicalisme pour la Wallonie  
Rôle d'animation du réseau et interface
- Mise en place d'un Réseau de correspondants radicalisme (Administrations et OIP) pour assurer coordination et échange sur les formations, les informations et les questions et difficultés
- Participation de la Wallonie tant sur le plan politique qu'administratif à la plateforme interfédérale sur la radicalisation et le terrorisme et à la task force nationale
- Benchmarking via Wallonie-Bruxelles International (rassembler des infos sur ce qui est mis en place ailleurs et qui pourrait être transposé)

- Collaboration avec les services fédéraux et participation à divers GT (OCAM, SPF Intérieur, ...)
- Collaboration avec la Fédération Wallonie Bruxelles via le RAR, échange sur les actions mises en place, mise en place d'un centre d'appui interdisciplinaire (pour la recherche), d'un centre d'aide et de prise en charge des personnes et des familles et d'une ligne téléphonique FWB. Appel d'offre conjoint FWB-RW-COCOF pour l'organisation de formation.

## EXÉCUTION DU PLAN AXE 2 : LA PRÉVENTION

- Réorientation des Plans de cohésion sociale (prise en compte de la prévention du radicalisme dans les actions éligibles)
- Subventionnement de 24 projets aux Communes ayant répondu à l'appel à projets « Amélioration du vivre-ensemble et prévention du radicalisme » (pour un montant total de 1.358.890 €).
- Renforcement de l'intégration sociale des personnes étrangères et d'origine étrangère (parcours d'intégration des migrants à caractère obligatoire pour les primo-arrivants)

- Injection des budgets FIPI, transférés du Fédéral, dans les subventions wallonnes pour l' intégration (+ 1.200.000 euros pour des projets interculturels)
- Renforcement de l'intégration socio professionnelle des personnes étrangères et d'origine étrangères + 2 millions dont 1 million pour les Centre ISP et 1 million pour des personnes référentes spécialisées en intégration

- Contrer la radicalisation revendiquée au nom des cultes par un renforcement de la procédure et des critères de reconnaissance des établissements de gestion temporelle des établissements des cultes (obligation pour tout lieu de culte de s'enregistrer auprès des autorités régionales)+ critères de reconnaissance renforcée
- Renforcement du dispositif « Politique des Grandes Villes » soit 5 millions supplémentaire pour la politique de prévention dans certains quartiers des grandes villes (Charleroi, Liège, La Louvière, Mons, Mouscron, Seraing, Verviers)

## EXÉCUTION DU PLAN AXE 3 : LA DÉTECTION

- Formation des fonctionnaires et des intervenants de première ligne : plus de 500 personnes formées
- Structuration des réponses pour les professionnels de 1<sup>er</sup> ligne
- Que faire ? Comment reconnaître les cas problématiques ?
- Quid du secret professionnel ? Quid de la protection de la vie privée ? L'Etat de nécessité ? L'assistance à personnes en danger
- A qui s'adresser en interne ou en externe ?
- Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, création du centre d'aide et de prise en charge des personnes et des familles par la FWB.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Des questions?

[preventionradicalisme@spw.wallonie.be](mailto:preventionradicalisme@spw.wallonie.be)